

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20-0667 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 11 7 SEPT 2020

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Les candidats aux **concours directs** de la fonction publique, session 2020, sont informés que le **port du masque ou du cache-nez est obligatoire** pour accéder aux lieux de composition dans tous les centres d'administration.

L'appel des candidats est fixé à **06 h 30 mn.**

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général, le Directeur
Général de la Fonction Publique
assurant l'intérim



Soumaïla BARRO

